



COMPTE RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf, du mois de janvier, à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'hôtel de ville à Bretteville l'Orgueilleuse, sous la présidence de Michel LAFONT, maire de la commune nouvelle de THUE ET MUE

En exercice : 33

Date de convocation : 23/01/2025

PRESENTS : M. Michel LAFONT, M. Cyril AUBERT-GEOFFROY, M. Jean-Pierre BALAS, Mme Jocelyne COUE DA SILVA, M. Jean-Louis DANOIS, M. Franck de SAINT ROMAN, Mme Noémie FOIN, Mme Muriel GAGER, Mme Flavie HERPIN, Mme Véronique HULMEL, Mme Nelly LAVILLE, Mme Mathilde LEJEUNE, Mme Cécile LEMARCHAND, Mme Lalia LESAGE, Mme Myriam LETELLIER, M. Didier LHERMITE, M. Mickaël LHOTELLIER, Mme Cécile PARENT, M. Thierry PITEL, Mme Agnès SOLT, Mme Marie THEAULT, M. François TOUYON, Mme Marie-Claude VERGNAUD,

POUVOIRS : M. Jérôme BENOIST à Mme Myriam LETELLIER, Mme Sarah IUNG à Mme Nelly LAVILLE, M. Dominique MARIE à Mme Cécile LEMARCHAND, Mme Sabrina SERGEANT à M. François TOUYON, M. François THORETTON à M. Franck de SAINT ROMAN, Mme Laurence TROLET à M. Michel LAFONT,

ABSENT : M. Michel GLINEL, M. Olivier GRASSI, M. Patrice KARCHER, M. Benoît VICTOR

Secrétaire de séance : M. Cyril AUBERT-GEOFFROY

Présents : 23

Votes exprimés : 29

0-1. ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. Cyril AUBERT-GEOFFROY est élu secrétaire de séance

1/ AFFAIRES SOCIALES

Le conseil municipal a

1-1. Don au profit de Mayotte

décidé de verser une subvention d'un montant de 2 000 € au rugby club Mamoudzou – BP 1313 – 97600 MAMOUDZOU MAYOTTE afin de venir en aide aux sinistrés,

à l'unanimité

2/ FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

Le conseil municipal a

2-1. Annulation d'une caution pour la maison de santé

approuvé le non-remboursement de la caution de Madame Corinne MARTEL d'un montant de 83,58€

à l'unanimité

2-2. Rapport d'Orientation Budgétaire 2025

acté le débat tenu sur les orientations budgétaires 2025

acté le rapport sur lequel s'est appuyé le débat d'orientation budgétaire

approuvé les perspectives budgétaires proposées pour l'année 2025

à l'unanimité

2-3. Demande de subventions pour le terrain de foot synthétique

autorisé le Maire ou son représentant à présenter une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR à hauteur de 40%.

27 voix POUR,

2 voix CONTRE (Mmes Marie THEAULT et Sarah IUNG),

3/ EDUCATION ENFANCE JEUNESSE

Le conseil municipal a

3-1. Lancement de l'appel d'offres pour le marché de restauration collective

décidé de lancer un marché à procédure adaptée (MAPA) pour le marché de restauration collective pour 4 ans, sur la période du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2029 sous forme d'accord cadre à bons de commande.

à l'unanimité

3-2. Convention de mise à disposition de services civiques

décidé de mettre en place le dispositif du service civique au sein de la collectivité pour une mission de service civique dans le domaine l'accueil des enfants présentant un handicap,

validé la convention d'intermédiation et de mise à disposition avec la mission locale,
décidé d'informer la population et de lancer une campagne de communication pour encourager les jeunes à s'engager dans le service civique,
autorisé le maire ou son représentant à signer la convention,

à l'unanimité

4/ CULTURE

Le conseil municipal a

4-1. Convention de participation au réseau de lecture publique – Avenant relatif au service de navette de retour des documents

approuvé le projet d'avenant relatif au service de navette de retour des documents
autorisé le maire ou son représentant à signer ledit avenant

à l'unanimité

5/ VOIRIE ET RESEAU

Le conseil municipal a

5-1. Choix des entreprises pour le lotissement de la Plaine au Mesnil Patry
retenu la proposition de la commission d'appel d'offres pour un montant HT de 162 754,88 €

à l'unanimité

6/ BRETTEVILLE L'ORGUEILLEUSE

Le conseil municipal a

6-1. Vente bien sans maître
mis en vente ledit terrain au prix de 35 000 € minimum dès que possible et d'en faire publicité notamment sur le site internet de la commune et Citykomi,
précisé que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur,

à l'unanimité

7/ PUTOT EN BESSIN

Le conseil municipal a

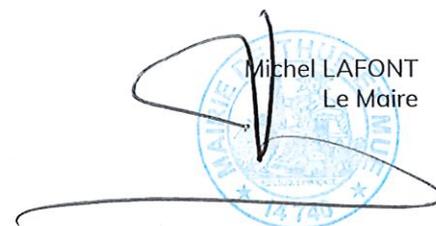
7-1. Dénomination du Clos Gervais
désigné « Clos Gervais » lesdites parcelles de l'ancien 27 rue de l'Eglise de Putot,

à l'unanimité

8/ INDEMNITE DE FONCTION D'UN ELU

Le conseil municipal a

fixé l'indemnité de M. Dominique MARIE à 4,29% de l'indice brut terminal de la fonction publique à compter du 1^{er} février 2025,
à l'unanimité


Michel LAFONT
Le Maire